



Téléfax: (41-22)-917 9022
Télégrammes: UNATIONS, GENEVE
Téléx: 41 29 62
Téléphone: (41-22)-917 9309
Internet: www.ohchr.org
E-mail: nprouvez@ohchr.org

Address:
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10

REFERENCE: NP/JF

Genève, le 9 mars 2007

Excellence,

Je souhaite vous informer que le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a examiné, au cours de sa 70^e session tenue du 19 février au 9 mars 2007, le rapport de suivi soumis par la France (CERD/C/FRA/CO/16/Add.1) en vertu de l'article 65 (1) de son Règlement intérieur.

Le Comité a accueilli avec satisfaction la soumission du rapport de suivi sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans les paragraphes 13, 14 et 16 des observations finales adoptées par le Comité en août 2006, à la suite de l'examen des 15^e et 16^e rapports périodiques de la France soumis en un seul document (CERD/C/FRA/CO/16).

Le Comité souhaite attirer l'attention de l'Etat partie sur les observations supplémentaires énoncées ci-dessous. Il souhaite que les 17^e à 19^e rapports périodiques de la France, dus le 27 août 2008, incluent des commentaires et réponses à ces observations :

- **Paragraphe 13 des observations finales :** Le Comité prend note des initiatives et mesures adoptées par l'Etat partie afin d'améliorer la situation des populations issues de l'immigration, y compris celle des femmes immigrées et issues de l'immigration. Toutefois, il souhaiterait recevoir de plus amples renseignements sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes, en particulier dans les domaines de l'emploi et de l'éducation. Il souhaiterait également être informé des résultats concrets de la mise en œuvre des mesures spécifiquement prises en vue d'améliorer la situation des femmes immigrées et issues de l'immigration.

S.E. M. Jean-Maurice Ripert
Ambassadeur, Représentant permanent
Mission permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Villa "Les Ormeaux",
Route de Pregny 36
CH- 1292 Chambésy
Fax: +41 22 758 91 37

- **Paragraphe 14 des observations finales :** Le Comité prend note des informations fournies par l'Etat partie, y compris en ce qui concerne l' « enquête approfondie » et les sanctions encourues par les agents concernés en cas d'allégations de violences verbales ou physiques à l'encontre de personnes maintenues en zones d'attente ou de rétention. Néanmoins, le Comité attire l'attention de l'Etat partie sur sa recommandation de 2005 concernant la nécessité, pour éviter que de tels actes ne soient perpétrés à l'avenir, de renforcer les mesures d'encadrement des agents de police chargés de l'accueil et du suivi quotidien du maintien en rétention des non-ressortissants et des demandeurs d'asile. Le Comité souhaite par conséquent recevoir des informations quant aux mesures adoptées dans ce sens dans le prochain rapport périodique de l'Etat partie.

- **Paragraphe 16 des observations finales :** Le Comité remercie l'Etat partie pour l'aperçu complet des mesures prises en vue de fournir aux « gens du voyage » davantage de terrains de stationnement bénéficiant de facilités et infrastructures nécessaires et situés dans un environnement sain. Il aimerait recevoir plus d'information sur la mise en œuvre effective de lois adoptées en vue de reconnaître et de garantir le mode de vie itinérant de ces personnes. Par ailleurs, tout en prenant note des efforts pris en ce qui concerne la scolarité des « enfants du voyage », le Comité souhaiterait recevoir des renseignements et données statistiques sur la scolarisation de ces enfants.

Permettez-moi, Excellence, d'attirer votre attention sur le désir du Comité de poursuivre un dialogue constructif avec votre gouvernement, et de souligner que les observations et questions ci-dessus vous sont adressées afin de procurer à votre gouvernement l'assistance du Comité pour une mise en œuvre effective de la Convention.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma haute considération.



Régis de Gouttes
Président du Comité pour l'élimination
de la discrimination raciale